



Payer pour l'accès, à quel prix? Les effets pervers des soins virtuels à but lucratif



Les soins virtuels peuvent améliorer l'accès aux soins et la continuité pour les patients s'ils sont utilisés de façon appropriée dans le cadre d'une relation de longue durée avec un fournisseur de soins régulier. En revanche, les soins virtuels à but lucratif constituent une approche problématique de la prestation des soins de santé, car ces modèles sont fondamentalement conçus pour maximiser les profits, ce qui peut nuire aux résultats cliniques¹

Les soins virtuels à but lucratif privilégient la génération de revenus au détriment de la santé des patients

- Les entreprises se lancent dans le domaine de la santé et conçoivent la prestation des soins de façon à optimiser les profits, et non la santé des patients
- Dans certains cas, les entreprises à but lucratif encouragent la prescription de tests inutiles sur le plan médical et font de la publicité directement auprès des patients et des fournisseurs



Les soins virtuels à but lucratif entraînent un dédoublement des services et des coûts plus élevés pour le système de santé

- L'expansion des soins à but lucratif fait souvent augmenter les temps d'attente dans le système public
- De nombreuses cliniques virtuelles à but lucratif n'offrent pas de services en présentiel; par conséquent, lorsqu'il est conseillé aux patients de consulter un médecin en personne, le système de santé public doit payer pour deux consultations alors qu'une seule en personne aurait suffi



Les soins virtuels à but lucratif menacent la continuité des soins

- Les patients ayant recours à des soins virtuels épisodiques sont moins portés à consulter régulièrement leur médecin de famille
- Les fournisseurs de soins à but lucratif n'ont souvent pas accès au dossier médical complet du patient et ne transmettent pas l'information au fournisseur de soins habituel



Les soins virtuels à but lucratif entraînent des iniquités et des coûts supplémentaires pour les patients

- Les services virtuels sans rendez-vous à but lucratif menacent de créer un système à deux vitesses où les clients qui peuvent se permettre de tels soins peuvent passer devant les autres
 - Par conséquent, les populations marginalisées risquent d'être confrontées à un accès inégal aux soins et à des temps d'attente plus longs



Les soins virtuels à but lucratif peuvent entraîner une détérioration de la qualité des soins

- La recherche démontre que la privatisation des soins entraîne souvent une baisse de la qualité des soins de santé
 - Le Collège des médecins et chirurgiens de la Colombie-Britannique a reçu de nombreuses allégations de soins insuffisants dispensés par des cliniques de soins virtuels sans rendez-vous



Les soins virtuels à but lucratif mettent en péril la vie privée des patients et l'information relative à leur santé

- Les entreprises à but lucratif ne sont pas tenues aux mêmes règles que les médecins concernant la conservation des renseignements sur les patients; les données relatives aux patients peuvent être transmises à d'autres entreprises et à des gouvernements étrangers



Les soins virtuels à but lucratif peuvent contrevenir à la Loi canadienne sur la santé

- Le modèle virtuel sans rendez-vous peut contrevenir à la Loi canadienne sur la santé en facturant des soins médicaux nécessaires aux patients, ce qui peut créer un système à deux vitesses



Les éléments nécessaires pour améliorer l'accès aux consultations virtuelles en soins primaires

Les patients et leurs fournisseurs de soins de santé souhaitent un accès rapide aux soins. Toutefois, on ne peut mettre en péril la qualité, l'équité, la continuité et les résultats cliniques pour améliorer l'accessibilité.

Tous les paliers gouvernementaux doivent s'engager à renforcer les soins primaires

- Investir dans des modèles de prestation de soins primaires fondés sur le travail d'équipe, comme la vision du Centre de médecine de famille (CMF), qui sont associés à une meilleure qualité des soins
- Prioriser les soins virtuels financés par l'État pour continuer à rendre l'accès aux soins plus équitable pour les patients
- Soutenir les cabinets de médecine de famille dans l'établissement et le maintien de leurs services de soins virtuels, y compris en ce qui a trait à la formation du personnel et à l'organisation des TI

Dans cette optique, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a exhorté le gouvernement fédéral à mettre en place un Fonds pour l'accès aux soins primaires de deux milliards de dollars afin d'améliorer l'accessibilité des soins virtuels et en personne prodigués par des équipes de soins primaires concertés.

Endnotes

¹ Toutes les références relatives aux déclarations et aux données figurent dans la version intégrale du document Payer pour l'accès, à quel prix? Les effets pervers des soins virtuels à but lucratif. Dans : <https://www.cfpc.ca/fr/Les-effets-pervers-des-soins-virtuels-a-but-lucratif>. Date de consultation : le 21 janvier 2022.

² Conformément à la vision CMF du CMFC, chaque cabinet de médecine de famille au Canada offre les soins médicaux que les Canadiens et Canadiennes désirent — des soins faciles d'accès et centrés sur les besoins individuels des patients prodigués tout au long de leur vie de façon parfaitement intégrée aux autres services offerts au sein du système de santé et de la communauté.